

mesure sera mise en discussion, car cela dépendra du temps que la Chambre prendra pour étudier la mesure précédente, sans compter les imprévus.

**M. Baldwin:** Le gouvernement a-t-il bien l'intention de faire étudier le bill sur les postes avant les mesures agricoles et de faire adopter ces deux dernières avant d'amorcer le débat sur le budget?

**L'hon. M. Macdonald:** Si nous parvenons à franchir une étape bien définie dans l'examen de l'une ou l'autre de ces trois mesures, il appartiendra naturellement à la Chambre de décider soit d'aborder une nouvelle étape ou d'examiner une autre mesure. Nous espérons qu'on se prononcera bientôt sur ces trois bills pour nous permettre de passer ensuite à l'examen du budget.

• (3.50 p.m.)

**M. Baldwin:** Question supplémentaire. Le leader de la Chambre voudrait-il songer à prévoir une séance supplémentaire, pour nous permettre d'étudier ces très importants bills sur l'agriculture, indispensables à l'économie de l'Ouest canadien?

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, je suis disposé en toute occasion de discuter avec nos vis-à-vis une méthode qui nous permettrait de faire adopter nos mesures à l'étude.

### LA LOI SUR LES POSTES

#### MODIFICATION DES TARIFS, DE L'ADMINISTRATION ET DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mercredi 23 octobre, de la motion de l'honorable M. Kierans, tendant à la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-116, modifiant la loi sur les Postes, et de l'amendement de M. Macquarrie (p. 1623).

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, le ministre est de nouveau à la chambre et il est facile de comprendre son enthousiasme à démontrer ses aptitudes, son expérience et ses nombreuses qualités en tendant d'offrir assez hâtivement une mesure à l'examen des députés. Or il m'a semblé, ainsi qu'à d'autres députés, que le ministre n'a pas encore reçu tous les conseils voulus de ses hauts fonctionnaires et de ses collègues. Je mentionne d'abord l'opinion qu'il a reçue en ce qui concerne des entrepreneurs de la poste rurale durant la récente grève des postiers.

Je félicite le ministre d'être au moins assez souple pour prêter une oreille attentive aux observations qui lui viennent de tous les coins

[L'hon. M. Macdonald.]

de la Chambre et d'ailleurs, et de revenir au besoin sur ses opinions. Après avoir écouté les commentaires qui lui provenaient de part et d'autre de la Chambre, comme ceux qui émanaient d'autres sources, au sujet de l'annulation de la livraison du courrier le samedi dans les centres ruraux, le ministre a de nouveau fait preuve de malléabilité. Après avoir écouté toutes ces doléances, il a fait la modification qui s'imposait et le courrier destiné aux milieux ruraux continuera d'être livré six jours par semaine.

Vu la largeur de vues du ministre et ses dispositions à entendre raison et à écouter les doléances sensées, cela m'étonne un peu qu'il n'ait pas imité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui, alors qu'il était ministre des Finances au cours de la dernière législature, avait consenti à renvoyer un projet de loi très élaboré visant à modifier la loi sur les banques au comité permanent des finances et des questions économiques. Le comité des finances a reçu des instances, convoqué des témoins et, si j'ai bonne mémoire, le ministre a accepté environ 40 amendements proposés par les députés de tous les partis.

Une autre fois, un ancien ministre des Transports, M. Pickersgill, maintenant président de la Commission canadienne des transports, a présenté la loi nationale sur les transports, une mesure législative complexe, comportant de nombreuses ramifications, mais après la deuxième lecture du bill, M. Pickersgill a accepté de le déferer au comité des transports et des communications. Sauf erreur, il a accepté plus de 70 recommandations faites pour la plupart par les députés de l'opposition, certaines émanant toutefois des ministériels.

Ce genre de choses représentent le Parlement à son mieux. Il est vrai que la presse ne lui fait pas de publicité tapageuse parce qu'il ne soulève rien de désagréable, mais c'est ainsi que la Chambre devrait fonctionner. Même si le ministre des Postes (M. Kierans) semble avoir pris une décision ferme, j'espère encore qu'il tiendra compte des excellents exemples que lui ont donnés ses collègues et amis.

Le ministre répondra peut-être que la loi sur les banques et la loi nationale sur les transports ont effectivement été déferées à des comités, mais qu'il s'agissait de bills très compliqués alors que le bill relatif aux Postes l'est beaucoup moins. Je rétorquerai qu'en raison des deux conseils qu'on a déjà donnés au ministre, et qui ne semblaient pas trop pertinents, et du fait que le ministre lui-même est revenu sur certaines de ses premières décisions, il y a lieu de déferer le bill à un comité.